

étroite du malade. C'est au *début de la tuberculose* et dans des *formes torpides* que la cure d'air produit les meilleurs effets. Mais elle ne s'adresse pas uniquement à la bacillose, ses indications sont très étendues. Avec quelques variantes de détail, elle fait également merveille chez tous les *débilités, surmenés, neurasthéniques*, chez les *chlorotiques* et les *convalescents*.

Air comprimé et raréfié. — L'air comprimé à dose thérapeutique a des effets complexes : il élève la tension de l'oxygène dans l'air et dans le sang, accroît la capacité du poumon en améliorant sa ventilation, rend les inspirations plus rares mais plus amples (ampliements thoraciques et aplatissement abdominal); enfin il activerait la petite circulation et la nutrition. On l'applique dans des chambres hermétiquement closes ou *cloches* dans lesquelles la pression atmosphérique est élevée peu à peu de 6 cm de mercure (en moyenne). Le malade y séjourne plus ou moins (1 heure à 1 h. 1/2 environ), éprouvant surtout, souvent uniquement, des *douleurs d'oreilles* et des *bourdonnements* liés à la dépression du tympan vers la caisse dont la tension reste inférieure jusqu'à ce que quelques mouvements de déglutition ou la manœuvre de Valsalva aient rétabli l'équilibre. La *compression brusque* ou *excessive* et surtout la *décompression rapide* peuvent entraîner des accidents (*coup de pression*) généralement observés sur les ouvriers travaillant dans les caissons d'air comprimé (*tubistes*), où chez les *scaphandriers*. Ces accidents sont très variables. A la *phase de compression*, outre les troubles auriculaires, on observe de la céphalée, des vertiges. Au *stade de pression constante*, le pouls se ralentit, le cœur droit se dilate, l'ouïe devient obtuse. A la *phase de décompression*, bien plus dangereuse, les accidents sont immédiats ou tardifs (un quart d'heure, une heure après au plus), consistant soit en *bourdonnements d'oreille, rupture du tympan* et otorrhée, *vertige de Ménière, épistaxis*; soit en *cécité passagère*, tuméfaction de la joue ou du cou, *céphalée, perte de connaissance, hémiplégie, aphasie*, passagères ou défini-

tives (par hémorragie cérébrale), soit en *gastralgie* suivie d'*hématémèses*, soit en *dyspnée* angoissante liée ou non à un *oedème pulmonaire aigu*, en *hémoptysies*; en *prurit (puces)*, *myalgies* ou *arthralgies* plus ou moins vives; soit encore en *parésies* du bras ou des jambes (*paraplégies*), *paralysies spasmodiques*, avec ou sans troubles des réservoirs et troubles trophiques (*escarres*). Ces accidents peuvent être évités : 1° par une *sélection sévère* des ouvriers employés à ces travaux; 2° par la *réglementation des pressions usitées* (4 atmosphères 1/2 au plus) et de la *durée du travail* (en rapport avec l'élévation de la pression); 3° principalement par la *lenteur de la compression* et surtout de la *décompression* s'opérant, pour les caissons, dans des *chambres à air de transition (éclusage et déséclusage)*; lenteur qui doit être proportionnée (pour la décompression) à la force de la pression utilisée pour le travail.

Le seul effet utile de l'*air raréfié* est de parfaire l'expiration en réduisant au minimum l'*air résiduel*; aussi son emploi doit-il être limité à l'expiration, et ce but est rempli par des appareils spéciaux (*de Waldenbourg, de Maurice Dupont*) permettant l'inspiration en air comprimé et l'expiration en air raréfié et mettant ainsi à profit les avantages de l'un et de l'autre. Les malades peuvent les utiliser en procédant chaque jour à une ou deux séances d'inhalations de 10 minutes.

Indications et contre-indications. — Les *bains d'air comprimé* trouvent leur indication lorsqu'il y a lieu soit d'activer la nutrition ou les oxydations (*anémie, chlorose, débilité*), soit surtout d'accroître la capacité respiratoire et la ventilation pulmonaire restreintes par diverses affections : *emphysème, bronchite chronique, asthme, sclérose pulmonaire progressive* (pleurogène ou autre). On les a préconisés contre la tuberculose pulmonaire; leur efficacité y est discutable; à moins que le séjour dans la cloche ne tende à favoriser l'inhalation d'agents modificateurs (*créosote, gaiacol, eucalyptol, terpinol*, etc.) qui y sont pulvérisés dans ce but. L'usage des *appareils à double effet* (inspiration dans l'air com-

primé, expiration dans l'air raréfié) est recommandable dans la plupart des affections précédentes et tout spécialement chez les emphysemateux qui les préféreront au séjour dans la cloche. La cure comporte plusieurs *contre-indications* absolues : *lésions du cœur gauche, tendance aux hémoptysies* (Jaccoud), *asthénie cardiaque, pneumopathies aiguës, artériosclérose* (Manquat), *stases veineuses et hydropisies* (Hayem).

Agaric blanc. (*Agaric des pharmaciens*). — Nom impropre donné au *Polypore officinal* ou *Bolet du Méléze*.

Effets physiol. et tox. — Ceux de l'*acide agaricinique*, son principe actif.

Prop. thérap., indicat. — Drastique à haute dose (inusité); antisudoral à petites doses (contre les sueurs des phthisiques).

Formes pharmac., doses. — Poudre (très amère), 25 centigr. à 1 gr. en cachets ou en pilules.

Cachets :

Poudre d'agaric 25 centigr.
Sucre de lait 30 —

pour un cachet.

Pilules :

Poudre d'agaric 20 centigr.
Extrait de belladone. Cinq —

pour une pilule.

Agaricinique (Acide). — Le plus important principe actif du *Polypore officinal*.

Prop. phys. et chim. — Cristaux blancs solubles dans l'eau chaude et l'alcool.

Effets physiol. et tox. — Offre des propriétés drastiques et très irritantes; excite puis paralyse le bulbe et la moelle allongée; amenant la mort par la respiration et secondairement par le cœur. Est anhydrotique comme la poudre d'agaric blanc.

Prop. thérap., indicat. — Celles de la poudre d'agaric blanc.

Forme pharmac., doses. — 5 à 20 milligr. en pilules.

Agurine. — **Caract. phys. et chim.** — Combinaison de théobrominesodique avec l'acétate de sodium; sel cristallin, hygroscopique.

Prop. et empl. thérap. — Diurétique

(50 centigr. à 1 gr. 50 en 24 heures, par fractions de 20 à 30 centigr.).

Ail. — *Allium sativum* (Liliacées) dont les bulbes frais ont pour principe actif des sulfures d'alcoyles. Employé en lavement contre les oxyures (10 à 15 gr. infusés dans un litre).

Aiodine. — Nom d'une préparation de corps thyroïde représentant 10 fois son poids de glande fraîche et 2 fois son poids de glande desséchée.

Airelle ou Myrtille. (*Vaccinium Myrtillus*, Ericacées). — Plante de nos bois dont le fruit employé comme astringent, anti diarrhéique, a été préconisé contre l'eczéma, la leucoplasie buccale.

Formes pharmac., doses. — *Infusion* (10 p. 1000), *Décoction* (60 p.) 1000 en lavement, *Teinture L à C* gouttes.

Airol. — *Oxyiodogallate basique de bismuth*, proposé comme succédané de l'iodoforme.

Caract. phys. et chim. — Poudre gris-verdâtre, insipide, inodore, altérable à l'air, insoluble dans les dissolvants ordinaires, soluble dans les liqueurs alcalines.

Prop. thérap., indicat. — Bon antiseptique, cicatrisant, agissant par mise en liberté lente et continue d'iode. Vanté comme anti-blennorrhagique.

Formes pharmac., doses. — *Usage ext.* Poudre : en nature pour pansements ;

Glycérolé 5 p. 100
Pommades 5 —

Injection urétrale.

Airol 5 à 10 gr.
Mucilage de gomme arabique 100 gr.

Aix-la-Chapelle. — Ville et station thermale importante de la province Rhénane (Prusse), sur la ligne de Paris à Cologne. Altitude 173 m. Eaux hyperthermales (45°-55°), chlorurées-sodiques-sulfurées. Utilisées sous forme de bains, douches, inhalations, etc., de façon très analogue aux eaux d'Aix-les-Bains.

Indicat. — Toutes les formes de rhumatisme, goutte, syphilis, dermatoses, affections lymphatiques et scrofuleuses; affections chirurgicales (ulcères chro-

niques, fistules, caries osseuses, blessures anciennes) et utérines.

Aix-les-Bains. — En Savoie, près du lac du Bourget. Altitude 250 m. Eaux hyperthermales (45°-46°) sulfurées-calciées et sulfhydriques, à sulfuration faible. Deux sources : la *source de soufre*, à odeur franchement sulfureuse, de saveur désagréable ; la *source d'alun*, à odeur et saveur moins marquées, transparente et limpide. On les utilise en bains, étuves ou douches de vapeur, inhalations, pulvérisations, douches liquides (spécialement : massages-douches) ; en boisson.

Indicat. — Rhumatismes de toutes formes, goutte ; affections articulaires, chirurgicales, utérines, lymphatiques et scrofuleuses ; syphilis.

Aix-en-Provence. — Ancienne capitale de la Provence, département des Bouches-du-Rhône. Altitude 204 m. Eaux thermales (21°-37°), oligométalliques, bicarbonatées-calciées et légèrement magnésiennes, utilisées presque exclusivement en bains (en eau courante, grâce à l'abondance des sources).

Indicat. — Névrose généralisée, rhumatismes, blessures de guerre ; affections osseuses, utérines ; dermatoses.

Albargine. — *Caract. phys. et chim.* — Combinaison de nitrate d'argent et de gélatose ; poudre légère, blanc grisâtre, très soluble dans l'eau.

Prop. therap., indicat. — Antiseptique puissant, grâce à l'argent qui s'y trouve à l'état dissimulé et dont la combinaison avec une substance albuminoïde atténue la toxicité. Antigonorrhéique.

Formes pharmac. — Solution à 20 centigr. p. 100 d'eau, pour injections uréthrales, capable, grâce à ses hautes qualités dialytiques, d'exercer une action plus profonde et plus efficace.

Albumine. — On utilise l'*Ovalbumine* du blanc d'œuf, délayée dans l'eau et aromatisée.

Prop. therap., indicat. — Antidiarrhéique ; antidote des poisons minéraux, donnant avec eux un coagulum insoluble.

Formes pharmac., doses. — *Eau albumineuse*, préparée en délayant et battant dans un litre d'eau aromatisée (fleur d'orange, teinture de cannelle, essence

de menthe) 4 blancs d'œuf ; est administrée par verres, pure ou additionnée de *laudanum*, d'*élixir parégorique*, etc.

Incompatib. — Acides, liquides fortement alcooliques.

Albuminurie. — L'albuminurie est tantôt le signe typique d'une néphrite, tantôt une complication de tel état morbide ou de telle diathèse, semblant alors apparaître à titre secondaire et purement fonctionnel (Albuminurie intermittente des jeunes sujets ; albuminuries goutteuse, diabétique, dyspeptique, nerveuse, etc). Il convient de rappeler ici : 1° le régime et la médication que réclame le symptôme albuminurie ; 2° la thérapeutique spéciale aux albuminuries dites fonctionnelles.

I. **Traitement de l'albuminurie en général.** — Longtemps la diététique des albuminuriques s'est résumée dans le *régime lacté* (v. c. m.) absolu. Il reste encore le meilleur remède des néphrites aiguës et des poussées congestives qui compliquent les néphrites subaiguës ou chroniques. Grâce à lui, le taux de l'albumine, parfois après une élévation légère et fugace (A. Robin) s'abaisse généralement, ou même, dans les cas légers, tombe assez vite à rien. Si l'albuminurie traduit une néphrite subaiguë ou chronique, le lait la réduit rapidement à un taux fixe invariable. Il est souvent alors inutile ou nuisible de trop prolonger la diète exclusive. Au lait on peut ajouter successivement, tout en surveillant l'effet sur les urines : des pâtes alimentaires (vermicelle, macaroni, nouilles), du pain, des légumes (pommes de terre, riz, choux-fleurs), des œufs bien cuits, puis de la viande fraîche et bien cuite. La viande de porc est la mieux tolérée par les albuminuriques ; l'avantage, pour eux, des viandes blanches est actuellement contesté. Pour A. Robin le bœuf et le veau seraient préférables au poulet et au mouton, le poisson augmente toujours l'albuminurie. Le vin doit être proscrit. Les œufs accroissent moins l'albuminurie que la viande ; associés au lait, ils la réduiraient parfois mieux que lui seul (A. Robin). En tout cas, nombreuses sont les va-

riantes individuelles et force est souvent, pour établir le meilleur régime réducteur, de procéder par tâtonnement. L'avènement de la *déchloruration* dans le traitement des néphrites, a déplacé le problème diététique. Selon Achard, Widal et ses élèves, le régime lacté n'agissant qu'en raison de sa pauvreté en chlorure de sodium, le *régime déchloruré* seul (VOIR DÉCHLORURATION) suffit à réduire l'albuminurie et il n'y aurait pas lieu d'interdire la viande aux brightiques. Pour Achard et Passeur, le régime amyacé achloruré doit, dans certains cas, être préféré au régime achloruré carné. De fait, c'est aux *albuminuries avec œdèmes* que convient surtout la déchloruration ; elle entraîne parallèlement, à quelques exceptions près (Sicard), la déshydratation et la réduction du taux de l'albumine. Pourtant, dans certaines néphrites, un régime hyperchloruré ne compromet en rien la disparition de l'albumine (Dufour). Le problème est donc complexe.

Fort peu d'*agents médicamenteux* sont doués d'un pouvoir réducteur contre l'albuminurie, encore sont-ils souvent infidèles. Méritent surtout d'être retenus : le *tannin* (1 gr. par jour aux repas, en cachets ou potion) et le *lactate de strontiane* (2 à 8 gr. par jour, en solution, aux repas), efficace contre les albuminuries récentes et intenses, inerte dans les néphrites anciennes, avec reins scléreux et insuffisants. Les *alcalins* (*bicarbonate de soude* ou de *lithine*) agissent en certains cas. Quand l'asthénie cardiaque et l'hypotension artérielle sont surtout en cause, les diurétiques (*théobromine*) et les cardiotoniques (*digitale*, *digitaline*) trouvent leur indication. Le *mercure* est le remède de la *néphrite syphilitique* (v. c. m.) *secondaire* et récente. Enfin l'*opothérapie rénale* (v. c. m.), sous forme de macération fraîche de rognon de porc, a pu, dans plusieurs cas bien observés, abaisser considérablement ou même supprimer définitivement l'albuminurie.

II. **Albuminuries dites fonctionnelles.** — L'*albuminurie intermittente des jeunes sujets*, l'*albuminurie orthostatique* sont

surtout justiciables de l'*hygiène*. Les écoliers pourront poursuivre leurs classes, en évitant le froid, le surmenage physique et intellectuel. On fera prédominer dans l'alimentation : le laitage, les légumes (plutôt les farineux), les fruits cuits, les viandes grillées bien fraîches ; on interdira le vin pur, la bière et les liqueurs. Les fonctions intestinales sont à surveiller ; le *massage*, les *frictions sèches*, l'*hydrothérapie tiède* à conseiller. En cas d'albuminurie orthostatique le *repos horizontal* s'impose principalement après les repas. L'aérothérapie à une altitude moyenne est très favorable. Les cures à Châtel-Guyon, Saint-Nectaire seront utiles.

L'*albuminurie dyspeptique*, lorsqu'elle frappe des sujets atteints de stase gastrique avec fermentations, est justiciable du traitement de la stase. Ailleurs, d'origine hépatique, elle cède aux alcalins et aux laxatifs.

L'*albuminurie diabétique*, liée à l'arthritisme, à l'auto-intoxication, ressortit à un régime antidiabétique peu carné et mitigé par un peu de lait ; aux cures hydrominérales à Évian, Royat, Saint-Nectaire. Mais le diabète peut aussi se compliquer de *néphrite vraie*, le régime lacté s'impose alors absolument.

L'*albuminurie goutteuse*, indépendante de toute évolution scléreuse, mais imputable à l'auto-intoxication et à l'uricémie est commune ; elle est heureusement modifiée par l'hygiène appropriée à la goutte (exercice), et spécialement par le *régime végétarien* ou, au moins, par la réduction des aliments azotés (surtout des viandes noires.)

On appelle *nerveuses* des albuminuries légères et fugaces constatées au cours de la *neurasthénie*, de l'*épilepsie* (après les attaques), du *goitre exophtalmique*, du *tabes*, de la *paralysie générale*. Ces cas ne réclament pas de régime spécial, si nul autre signe ne trahit une lésion rénale. Cependant l'albuminurie des neurasthéniques, d'origine souvent hépatique ou dyspeptique, est améliorée par le régime approprié à ces états et par les *douches tièdes* de trois à cinq minutes (Huchard).

Alcool. — *Alcool éthylique* ou *vinique*, *esprit-de-vin*. — **Caract. phys. et chim.** — Liquide incolore, d'odeur agréable, bouillant à 78°5, peu dense (D 0,8026), miscible en toutes proportions à l'eau, l'éther, la glycérine; très soluble dans l'huile et les dissolvants hydro-carbonés, constituant lui-même un excellent dissolvant de nombre de corps organiques ou minéraux insolubles dans l'eau (iode, soufre, phosphore, alcaloïdes, résines, cires, etc.).

Effets physiol. et tox. — Énergique déshydratant, l'alcool absolu, bien que coagulant des albuminoïdes, peut, s'il est assez dilué, circuler dans le sang. Quand sa proportion atteint 0 c. c. 57 pour 100 c. c. de sang, il exerce une action hypno-anesthésique intense. Subit dans l'organisme une combustion partielle, complète si la quantité circulant est minime. En cas contraire, c'est le surplus qui s'attaque aux éléments anatomiques (surtout des centres nerveux) de façon à réaliser le syndrome de l'alcoolisme aigu ou chronique. L'influence sur les hématies se traduit par la réduction de la capacité respiratoire, très sensiblement proportionnelle au taux de l'alcool non comburé accumulé dans le sang, d'où arrêt des échanges et asphyxie globulaire. La tension sanguine est abaissée. D'abord excitée, comme la circulation, la respiration est vite ralentie et déprimée. Des hypersécrétions (salivaire, gastrique, intestinale, cutanée) variables avec les susceptibilités individuelles, traduisent l'action irritante et déshydratante exercée sur les divers protoplasmas. Le système musculaire, la nutrition, les échanges, la température sont stimulés par l'intermédiaire du système nerveux. (Voir POUCHET. *Leçons de Pharmacodynamie et de matière médicale*, 2^e série, p. 123.)

Prop. therap., indicat. — Introduit dans l'économie en petite quantité et en solution diluée, il épargne, dans une certaine mesure, grâce à sa plus facile combustion, celle des graisses et des hydrates de carbone, mais ne modère aucunement l'usage des albuminoïdes (au contraire). Il est donc, à dose thérapeutique, un

aliment respiratoire, un antipyrétique et un stimulant diffusible, indiqué surtout dans les infections à forme adynamique avec asthénie cardiaque, dans la pneumonie (spécialement chez les alcooliques), dans les anémies aiguës par hémorrhagie, à la suite des grands traumatismes chez les éthyliques. A l'extérieur, l'alcool trouve son emploi comme antiseptique (pansements) et comme excitant (en frictions).

Formes pharmac., doses. — A l'intérieur la forme la plus classique est la *potion de Todd*.

Eau-de-vie ou rhum. 40 gr.
Sirop simple 30 —
Teinture de cannelle. 5 —
Eau distillée 75 —

Potion cordiale :

Alcool à 90°. 50 gr.
Eau dist. de menthe. 50 —
Sirop d'écorces d'oranges amères. 50 —
Extrait de quinquina ou de kola 5 —

Cuillerée à soupe toutes les 2 heures.

Alcoolats. — Produits obtenus par distillation de l'alcool (à 60°, 80° ou 90°), ayant préalablement macéré sur une ou plusieurs substances médicamenteuses (feuilles, fleurs, sommités fleuries fraîches, fruits, semences, gommés-résines parfois : térébenthines, baumes, huiles essentielles; plus rarement produits animaux : musc, castoréum). Ce terme a été improprement étendu aux dissolutions des essences dans l'alcool à 90°. Certains alcoolats portent des noms ne rappelant en rien leur nature; tels sont : le *baume de Fioravanti* (alcoolat de térébenthine), l'*eau de mélisse des carmes* (alcoolat de mélisse composé), etc.

Alcoolatures. — Produits résultant de l'action dissolvante de l'alcool à 90° sur des plantes fraîches, tandis que les *teintures* ou *alcoolés* résultent de l'action de l'alcool (à 60°, 80° ou 90°) soit sur des plantes sèches, soit sur des produits solides, organiques ou minéraux.

Alcoolisme. — I. **Alcoolisme aigu** ou *ivresse*. — Les cas légers ne réclament

que le repos et le sommeil à l'abri du froid (pour éviter la congestion pulmonaire ou cérébrale). Chez le buveur occasionnel, dont l'estomac est surchargé d'un repas copieux, l'évacuation de l'organe par vomissement provoqué (titillation de la lueite ou piqûre de 1 centigr. d'apomorphine) ou *tubage* abrège beaucoup les accidents. L'*ammoniaque liquide* (X à XX gouttes dans du café noir) ou l'*acétate d'ammoniaque* (5 à 10 gr. en potion ou lavement) sont aussi des remèdes classiques de l'ivresse. L'*ivresse grave* comateuse avec menaces de collapsus nécessite le réchauffement par des frictions stimulantes, des boules d'eau chaude, l'usage des piqûres d'éther, d'huile camphrée ou de spartéine. Chez les dégénérés, les alcooliques héréditaires, les sujets à foie ou reins insuffisants, l'ivresse peut se traduire soit par un *délire aigu* parfois *furieux* ou *maniaque*, soit par des *crises épileptiformes*. Ces accidents sont trop passagers pour exiger l'internement dans une maison d'aliénés. On se bornera à isoler ces malades au lit sous une étroite surveillance en mettant tout en œuvre pour hâter l'élimination du poison (*lait, diurétiques*, boissons abondantes) et calmer l'éréthisme nerveux (*bains tièdes* de 1 heure à 1 h. 1/2; *drap mouillé*), moyens qui, avec les purgatifs (p. salins, calomel) sont du reste à conseiller dans la convalescence de toute ivresse.

II. **Alcoolisme chronique.** — L'intoxication chronique frappant tous les appareils, le traitement de beaucoup de troubles qui en résultent fera l'objet d'articles spéciaux (Voir CIRRHOSSES, GASTRITES, etc.). Le traitement des *délires alcooliques*, des *polynévrites*, de l'*habitude alcoolique* sera seul exposé ici.

Beaucoup de buveurs ne présentent que des *stigmates d'imprégnation alcoolique* : tremblement, insomnie, cauchemars, dyspepsie spéciale (anorexie, soif, pituites matinales), irritabilité. Tous ces troubles céderont à la suppression du poison et au régime lacté absolu puis mitigé associés à une médication tonique ayant pour base les *injections sous-cutanées de sulfate de strychnine* (de 1 à

4 milligr. par jour) pratiquées par séries de 15 à 20 jours, quand l'état du foie et des reins le permet. A ce régime on ajoutera utilement soit des *douches* ou des *lotions froides* très courtes, soit des *frictions sèches*, et, au besoin, quelques hypnotiques (*trional, hypnal, veronal*).

Le *délire alcoolique subaigu*, apyrétique, peu actif, sorte de *rêve prolongé* (Lasègue), cède en général assez vite à l'*alitement* et à l'*isolement* sous une surveillance étroite, mais sans réclusion cellulaire. Les boissons alcooliques, résolument supprimées, seront remplacées par le régime lacté. L'alitement sera maintenu par une douce contrainte. L'obscurité exaltant les hallucinations, un *éclairage continu* s'impose. Si l'agitation ne cède pas à ces mesures, on utilisera les *longs bains tièdes* avec compresse froide sur la tête, le *drap mouillé*, le *chloral* et le *bromure* (3 à 4 gr. de chaque). Ici aussi le calomel, les purgatifs salins, les diurétiques hâtent l'élimination du poison. Pendant la convalescence, le régime se fera, peu à peu, plus varié (lait, œufs, légumes verts et en purée, viandes fraîches bien cuites, fruits cuits) et l'*hydrothérapie froide* sera indiquée.

Le *délire de persécution* et de *jealousie des alcooliques chroniques*, compliquant insidieusement l'imprégnation lente, est assez durable pour exiger l'internement. Inquiet, irritable, le sujet subit des idées de persécution, de jalousie régies par des hallucinations surtout auditives qui le poussent, à propos de nouveaux excès, à des actes criminels. La sécurité impose le placement de ces malades dans des asiles spéciaux où on les soumet : à l'*abstinence forcée d'alcool*, à l'*hygiène lactée et hydrothérapique*. La guérison est possible par un traitement précoce. Les cas invétérés aboutissent à la démence.

Le *delirium tremens* est une toxoinfection fébrile éclatant à l'occasion soit d'un nouvel excès alcoolique, soit d'un traumatisme, d'une infection aiguë (pneumonie, érysipèle, etc.) ou d'une émotion morale. La température atteint 39°, 40°, 41°; le tremblement est généralisé, le délire très actif. Il faut éviter l'interne-

ment mais intervenir sans retard. Le malade sera maintenu au lit par des infirmiers vigilants, mais sans liens ni camisole de force (dangereuse) et on mettra en œuvre soit l'eau froide qui vise à la fois l'agitation et la toxo-infection, soit les narcotiques. Préconisée par nombre d'auteurs, la méthode de *balnéation froide* consiste à donner, toutes les 3 heures, quand la température passe 39°, un bain de 5 à 10 minutes à 18° C., avec affusions froides sur la tête. Pendant sa durée, le malade absorbe des boissons chaudes stimulantes. On élève la température de l'eau à 25° ou 28° s'il y a tendance au collapsus. Cette menace impose la surveillance du pouls pendant tout le bain qui doit être interrompu dès la première alerte, pour recourir au traitement habituel de cet accident (frictions, piqûres d'éther et de caféine, etc.). En général, hyperthermie et délire cèdent à 4 ou 5 bains. Dans les cas moins hypertoxiques, on peut substituer aux bains des affusions froides rapides sur tout le corps, pratiquées 2 à 3 fois par jour sur le lit recouvert de toile caoutchoutée, et suivies de frictions vigoureuses (Broad-bent). Les injections de sérum artificiel ont également réussi, dans les mêmes conditions, entre les mains de Quenu et Masbrenier.

Quoique symptomatique, la médication narcotique, la plus ancienne, rend encore des services. Lancereaux donne d'emblée 4 à 5 gr. d'hydrate de chloral avec 50 gr. de sirop de morphine, de façon à obtenir rapidement le sommeil; on renouvelle la dose si le malade ne dort pas. Le traitement par l'extrait thébaïque (jusqu'à 15 et 20 centigr.) fut longtemps classique. On a reproché aux doses massives d'opium de favoriser le collapsus; le chloral n'est pas moins dangereux quand le myocarde est atteint. Cependant, malgré ces défauts, la méthode de Lancereaux, prudemment maniée, rend de réels services. Les nouveaux hypnotiques: paraldehyde (4 à 6 gr.), sulfonal, trional, hypnal, véronal, auront aussi leur utilité, mais sous le contrôle vigilant du médecin. L'hygiène sera la même que chez les autres délirants alcooliques;

toutefois dans le delirium tremens, secondaire à un traumatisme ou à une infection, une ration modérée d'alcool est indiquée (G. Lyon). La convalescence sera hâtée par une alimentation saine et copieuse, l'emploi des toniques (caféine, spartéine et, surtout, sulfate de strychnine 2 à 5 milligr. par jour pendant 15 jours, Combemale) et de l'hydrothérapie.

Les névrites alcooliques n'offrent pas toutes la même gravité. Les parésies partielles limitées à un membre, l'amblyopie alcoolique cèdent souvent à la seule abstinence d'alcool. Une forme suraiguë, fébrile et délirante généralisée, presque toujours mortelle, simulant le syndrome de Landry n'est justiciable que d'un traitement symptomatique opposant aux douleurs la morphine; aux progrès de la paralysie, des pointes de feu et des ventouses scarifiées le long du rachis; à la névrite du pneumogastrique, les piqûres d'éther, de strychnine, de caféine, et les inhalations d'oxygène. La polynévrite aiguë alcoolique proprement dite est curable au moins relativement. Le délire subaigu qu'elle comporte souvent au début réclame le traitement déjà indiqué. Ce sont tantôt les troubles moteurs (paraplégie alcoolique), tantôt les troubles sensitifs (pseudotabès) qui prédominent. Souvent très vives, les douleurs seront calmées par l'opium, la morphine, associés ou non au bromure de potassium; dans les cas moins intenses, le salicylate de soude, l'aspirine, l'antipyrine (2 à 4 gr.), pourront suffire. L'insomnie simple sera combattue par le chloral, le trional, la paraldehyde (3 à 4 gr.). Pour circonscrire les paralysies et l'amyotrophie, on recourra à la médication tonique (phosphates, huile de foie de morue, strychnine), au régime fortifiant associé à l'électrisation, au massage et à la mobilisation progressive des jointures. L'électricité, sous forme de courants galvaniques faibles, augmentés par degrés, n'est indiquée qu'après cessation complète de toute douleur spontanée. La rééducation motrice interviendra dès que les mouvements sont possibles. Les rétractions tendineuses exigent

parfois le redressement forcé ou la ténotomie. Les formes sévères non traitées aboutissent au syndrome incurable de la pseudoparalysie générale alcoolique.

L'épilepsie ou l'hystérie peuvent se développer sous l'influence d'excès alcooliques, surtout s'ils portent sur des liqueurs à essences. Les attaques de ce genre sont justiciables, non des bromures et des médications classiques, mais de l'abstinence du poison causal et de l'hygiène générale antialcoolique qui, observée sévèrement, peut supprimer absolument les attaques.

La démence (déchéance intellectuelle progressive et gâtisme) est l'aboutissant possible de l'alcoolisme invétéré. Ces malades doivent être alors placés dans des hospices ou des asiles spéciaux; on les y occupera aux quelques travaux dont ils sont encore capables, tout en les soumettant à l'hygiène palliative que nécessite leur état.

III. *Traitement des habitudes alcooliques.* — Les faits prouvent que les habitudes alcooliques peuvent être enrayées par des méthodes comparables à celles qu'on oppose à la morphinomanie, c'est-à-dire l'isolement rigoureux dans des asiles spéciaux (existants à l'étranger) où les buveurs, sevrés brusquement de toute boisson fermentée, sont soumis à une hygiène et à une suggestion réconfortantes. Le traitement exige une détention de 6 mois à 2 ans. A la sortie des malades, l'œuvre de l'asile est poursuivie par les sociétés de tempérance.

IV. *Prophylaxie de l'alcoolisme.* — Cette grave question d'hygiène sociale ne peut être qu'à peine effleurée ici. Elle comporte d'une part : la mise en œuvre de toutes les formes de propagande antialcoolique : propagande médicale; organisation de sociétés d'abstinence, d'un enseignement antialcoolique (dans les écoles, les casernes, les centres ouvriers), multiplication d'établissements de tempérance à bon marché; d'autre part l'institution de mesures fiscales et administratives propres à restreindre la consommation de l'alcool : augmentation des impôts sur les boissons alcooliques,

limitation du nombre des débits de boisson et des heures de leur ouverture, création d'établissements spéciaux d'abstinence et de travail (Joffroy), législation armant davantage les pouvoirs publics contre l'alcoolique, autant dans son propre intérêt que pour la sécurité des siens et de la société.

Aldéhyde. — Premier produit d'oxydation de l'alcool ordinaire. On n'emploie, en thérapeutique, que des dérivés : la Paraldehyde, produit de condensation de trois molécules en une seule, le Chloral, produit de substitution trichloré (v. c. m.).

Alet. — Dans la vallée de l'Aude, arrondissement de Limoux. Altitude 210 m. Eau thermale (29°), bicarbonatée-calcique, non gazeuse, utilisée en boissons.

Indicat. — Gastropathies, dyspepsies, vomissements, anémie, chlorose, catarthes vésicaux. Offre de remarquables propriétés digestives et sédatives.

Algidité. — Voir CHOLÉRA.

Alimentation. — En thérapeutique, l'alimentation doit être réglée soit dans un but prophylactique, pour assurer le maintien de l'état de santé, soit dans un but curatif, afin de faciliter la guérison de certains états pathologiques. En dehors de la maladie, le rôle de l'hygiène alimentaire est de déterminer la quantité, la nature des aliments au point de vue de leur digestibilité, de leur valeur nutritive; d'en varier la forme (indispensable); de fixer la distribution des repas, tout cela en tenant compte des conditions physiques individuelles (âge, sexe, tempérament, habitudes, conditions sociales, activité physique ou intellectuelle, allaitement, grossesse, ménopause, puberté, etc.). Chez les malades, la diététique ou bromatologie curative est régie par les voies et modes d'alimentation, les conditions physiologiques et morbides déterminant le régime alimentaire des malades, les différentes diètes spéciales ou régimes exclusifs. (Voir DIÈTE, LACTÉ [RÉGIME]).

Aliments. — Ce terme désigne toute substance introduite dans l'économie pour réparer ou limiter ses pertes incessantes et y subissant du reste, avant

d'être assimilée ou éliminée, des modifications chimiques notables. Outre cette réparation plastique, les aliments doivent fournir à l'organisme la chaleur et la force nécessaires pour accomplir un travail donné, sans préjudice des frais de la croissance dans le jeune âge, de la grossesse, de la lactation. Un aliment complet devrait réaliser tous ces points. Un mélange des aliments répondant à chacun d'eux peut approcher plus ou moins de cet idéal.

L'observation et l'expérience ont permis de distinguer : 1° des *aliments inorganiques*; 2° des *aliments organiques non azotés* subdivisés en *hydrates de carbone* et *corps gras*; 3° des *aliments organiques azotés* subdivisés en *albuminoïdes* et *non albuminoïdes*.

Les *aliments minéraux* consistent en : oxygène, eau, chlorure de sodium, phosphates, sulfates, carbonates alcalins et alcalino-terreux, fer, silice, fluor, iode, brome, etc. Leur assimilation dépend essentiellement de la forme sous laquelle ils sont présentés à l'économie. Les combinaisons les plus assimilables sont celles, encore inconnues, réalisées dans les aliments végétaux : lentilles, pois, fèves, haricots, pommes de terre, dont l'ingestion assure, en effet, dans les meilleures conditions, la reminéralisation des tissus. La plupart des sels minéraux, le sel marin surtout, jouent, de plus, un rôle condimentaire fort important.

Des *aliments organiques*, ceux non azotés, *hydrates de carbone* et *graisses*, sont, avant tout, des sources de calorification et de travail. Parmi les *aliments azotés*, les *albuminoïdes*, indispensables à la réparation et à la régénération des tissus, jouent un rôle de tout premier ordre. Si, à la rigueur, *hydrates de carbone* et *graisses* peuvent être suppléés dans l'alimentation, rien ne peut remplacer les *albuminoïdes*, offrant seuls à l'organisme, l'azote sous forme assimilable.

L'observation guidée par l'expérimentation a permis de déterminer dans quelles proportions il y a lieu de combiner ces diverses substances, pour composer la *ration alimentaire normale* d'un

adulte bien portant (taille 1 m. 70, poids moyen de 60 à 65 kg), se livrant à un travail modéré. Celle-ci doit être composée de la façon suivante (par kilogramme de poids) : *albuminoïdes* 1 gr. 50, *graisses* 1 gr., *hydrates de carbone* 4 gr. 50, *alcool* (à l'état de vin) 50 centigr., soit 38 calories (étant donné que la combustion de 1 gr. de substances est pour les hydrates de carbone de 4 calories, de 5 pour les albuminoïdes et de 9 pour les graisses). Mais on ne saurait se dissimuler quelle grande part d'arbitraire et de théorie comporte forcément cette évaluation qui doit faire abstraction de facteurs fort importants, essentiellement variables avec les sujets et les moments, tels que : les aptitudes digestives individuelles et la valeur alibile des aliments qui leur est étroitement subordonnée; l'influence des condiments, de la préparation des aliments qui, en l'espèce, joue sur leur utilisation un rôle considérable. A cette ration, il faut encore ajouter un litre et demi d'eau et les condiments. L'augmentation exigée par un surcroît de travail doit surtout porter sur les hydrates de carbone et les graisses; elle ne saurait être considérable, car une augmentation de 250 calories serait plus que suffisante pour représenter un travail énergique d'une durée de 8 heures.

Alimentaires (Intoxications). — Des accidents toxiques peuvent résulter de l'ingestion d'aliments d'origine animale ou végétale; ils sont imputables à des *alcaloïdes* ou à des *toxines* qui tantôt y existent normalement, tantôt y ont été créés par la putréfaction. Les symptômes diffèrent suivant que le poison est d'origine animale ou végétale.

I. Intoxications d'origine animale. — Sous certains climats, la chair du *thon* (aux Antilles) ou des *sardines* (Guadeloupe, Sénégal) est toxique. Au printemps, en été, les *moules*, les *huîtres* et autres coquillages provoquent des empoisonnements. La viande des animaux morts de maladie ou forcés à la chasse (*leucomaines*), celle des veaux trop jeunes pourraient devenir nuisibles. La *putréfaction de la viande* (source de *ptomaines*) et, plus encore, des *poissons*, des *crustacés*

et des mollusques, est un facteur bien plus commun d'accidents, surtout si la cuisson est insuffisante, ou si l'animal a été conservé ou tué par certains procédés (*canard dit à la rouennaise*). La charcuterie et les conserves avariées par insuffisance de cuisson engendrent des accidents connus sous le nom de *botulisme*. Les *œufs* en nature ou entrant dans la composition de certaines crèmes (gâteau dit *Saint-Honoré*) peuvent aussi devenir la source d'empoisonnements. Ceux attribués au lait et aux fromages altérés sont plus rares.

La *prophylaxie*, concernant surtout l'hygiène publique, implique la surveillance étroite des marchés, abattoirs, charcuteries et pâtisseries. Les boîtes de conserve dont le couvercle est bombé ou le contenu fétide doivent être rejetées; toute boîte ouverte doit être rapidement consommée; toute viande suspecte sera soumise à une cuisson prolongée. Les enfants, les dyspeptiques, les sujets atteints d'insuffisance rénale ou hépatique sont bien plus exposés aux intoxications alimentaires.

La première indication du traitement est l'évacuation des *ingesta toxiques*. Si les accidents sont précoces (2 ou 3 heures après l'ingestion), c'est l'estomac qu'il faut vider, plutôt par un lavage avec le tube de Debove que par un vomitif qui pourrait aggraver la tendance au collapsus déjà provoqué par le poison (M. Labbé). Quand les accidents sont tardifs (2 à 3 jours), imputables à des *ptomaines* élaborées dans l'intestin, c'est ce dernier qu'il faut vider, soit par de *grands lavages* (2 litres et plus d'eau bouillie), soit par des purgatifs (*huile de ricin*, *calomel*, 75 centigr. à 1 gr.). Certaines diarrhées de défense observées dans ces cas doivent être respectées. L'élimination des *poisons déjà absorbés* sera favorisée par les diurétiques (lait, boissons abondantes), les diaphorétiques (injections de 1 milligr. de *pilocarpine*, Teissier), les injections de *sérum artificiel* (Dastre et Loye). L'antisepsie intestinale par le lait ou, mieux, par la *diète hydrique*, l'antisepsie du foie par les *cholagogues* concourront à suspendre l'élaboration des toxines.

Le traitement des accidents est symptomatique et varie avec leur nature. A certaines toxines déterminant des tendances syncopales avec myosis, on opposera le *sulfate d'atropine* (1 milligr. en injection); à d'autres entraînant la sécheresse de la bouche, la dilatation pupillaire et des contractions intestinales, on opposera plutôt la *morphine* (1 centigr.) ou la *pilocarpine* (1 milligr.) en piqûres. L'asthénie cardiaque et le collapsus, surtout redoutables, seront combattus par le café, le champagne, les injections d'*ether*, de *caféine*, d'*huile camphrée*, de *sulfate de strychnine*. L'éréthisme nerveux est justiciable du *bromure*, du *chloral* et de la *valériane*; on opposera à la dyspnée les révulsifs et les piqûres de morphine. Si les vomissements se prolongent, il est indiqué de les arrêter par les moyens habituels (potion de Rivière, diète, glace, eau chloroformée); de même si la diarrhée dure outre mesure, il devient nécessaire de la calmer par les opiacés.

II. Intoxications d'origine végétale. — Ces accidents sont imputables soit aux *farines contaminées par des graines toxiques* (ivraie, mélampyre, nielle) ou des *moisissures* (ergot, maïs altéré), soit aux *champignons*. L'intoxication par ces derniers fera l'objet d'articles spéciaux (Voir AMANITES). Les farines déterminent, selon la nature de leurs altérations, des syndromes divers : *tomentulisme* (ivraie), *mélampyrisme* (mélampyre), *ergotisme* (ergot), *lathyrisme* (gesse), *pellagre* (maïs altéré). Les *noix mouillées*, les *pommes de terre germées* (solanine), peuvent aussi devenir des agents d'intoxication. Ces accidents seront évités par un examen attentif des graines et des farines destinées à la consommation; quant à leur traitement, il variera avec les symptômes, surtout nerveux. Celui de l'*ergotisme* et de la *pellagre* sera exposé à part (v. c. m.).

Alleward. — Chef-lieu de canton de l'Isère, sur la ligne de Grenoble à Montmélian. Altitude 475 m. Eau froide, sulfureuse, chlorurée-sodique et sulfatée-calcique, iodée et lithinée; utilisée en boisson et, surtout, en inhalation.

Indicat. — En général, affections pulmonaires et laryngées; tuberculose pulmonaire au début; scrofule, chlorose, anémie, dermatoses chroniques et invétérées. Eaux très excitantes.

Aloès et Aloïnes. — **Caract. phys. et chim.** — Suc épais, desséché, d'apparence résineuse, fourni par les feuilles charnues des *Aloe* (Liliacées). Trois sortes: l'*aloès socotrin*, l'*aloès des Barbades* ou de la Jamaïque, l'*aloès du Cap*. Tous offrent une saveur très amère et plus ou moins nauséuse. L'*aloès du Cap*, variété la plus commune, se présente en masses brun foncé; à reflets verdâtres, transparentes et rouge foncé en lames minces.

Princ. act. — Deux substances isomériques, la *Barbaloiné* et l'*Isobarbaloiné*. L'*aloès de Natal* renferme deux autres aloïnes, la *Nataloiné* et l'*Homonataloiné*.

Effets physiol. et tox. — Aux doses de 10 à 15 centigr., l'*aloès* produit, généralement au bout de 12 à 24 heures, une ou deux évacuations accompagnées ou non de légères coliques, mais toujours d'un certain degré de ténesme. A plus fortes doses, coliques intenses, selles souvent bilieuses et, fréquemment, signes d'une assez vive irritation intestinale, particulièrement de l'extrémité inférieure du gros intestin. L'*aloès* provoque la congestion veineuse de tous les organes pelviens, aussi est-il rigoureusement contre-indiqué en cas de grossesse, de tendance aux métrorrhagies, d'hémorrhoides. L'*aloès* est un cholagogue vrai, et la présence de la bile est nécessaire au complet développement de son action.

Prop. therap., indicat. — Laxatif habituel dans les hyperémies des centres nerveux; stomachique et apéritif à petites doses.

Formes pharmac., doses:

Poudre (dose laxative) 2 à 15 centigr.
Extrait 5 à 20 —
Teinture, simple ou composée 5 à 20 gr.

Il est préférable d'associer l'*aloès* au jalap, à la coloquinte, au calomel, à la

rhubarbe; associé aux ferrugineux, il devient plus fortement purgatif. Ne pas oublier que son emploi, prolongé ou à des doses dépassant 20 centigr. de poudre, irrite toujours et congestionne l'intestin.

Pilules:

Aloès pulvérisé . . } aa 3 centigr.
Résine de jalappulv. }
Savon médicinal. . . . 10 —

pour une pilule; une pilule, le soir, en se couchant (laxatif) ou de 3 à 5 (purgatif).

ou bien:

Aloès } aa 10 centigr.
Savon médicinal. . . }

pour une pilule.

Les doses de 5 à 10 centigr. par jour sont stomachiques et apéritives.

L'*aloès* entre dans la composition des pilules *ante-cibum*, de *Bontius*, *Écosaises*, des pilules *laxatives* ou *purgatives* de *Boucharlat*, de *Peter*, de *Trousseau*, de l'*élixir de Garus* et de l'*élixir de longue vie* (teinture d'*aloès* composée).

Teinture d'aloès composée:

Aloès du Cap 40 gr.
Racine de gentiane 5 —
Rhubarbe 5 —
Zedoaire 5 —
Safran 5 —
Agaric blanc 5 —
Thériaque 5 —
Alcool à 60°. 2000 —

Alopécies. — Ce terme désigne la chute partielle ou totale des cheveux ou des poils, quelle qu'en soit la cause, le mot calvitie étant réservé au résultat définitif de l'alopécie. Les causes de celles-ci sont très nombreuses et très variables avec l'âge; nous ne pouvons en fournir ici qu'un aperçu très sommaire. Chez l'enfant, les *alopécies en aires* succédant souvent aux suppurations du cuir chevelu: *impétigo*, *furunculose*, *abcès folliculaires*, guérissent le plus souvent spontanément, sauf dans les zones cicatricielles. Les *teignes* engendrent les alopécies les plus spéciales à l'enfance: *teignes tondantes à petites et à grosses spores*, *favus*, *pelade de l'enfant*; les deux

premières guérissent généralement sans laisser de traces; le *favus* également, quand il est traité à temps; mais certaines formes de pelade infantile sont rebelles à tout traitement. Il est d'abord essentiel d'isoler le teigneux des autres enfants sains. La *radiothérapie*, permettant l'éradication rapide et indolore de tous les poils malades, constitue maintenant le traitement de choix des teignes, mais, en raison de sa technique délicate, l'application en est réservée aux spécialistes (Sabouraud). La plupart des *infections aiguës*: fièvre typhoïde, érysipèle, fièvres éruptives, grippe, angine, pneumonie, pleurésie, appendicite, etc. sont suivies, au bout de 85 jours environ, d'une alopécie qui dure habituellement 6 semaines, mais se répare toujours. Cette réparation spontanée peut pourtant demeurer incomplète, et il est sage de l'activer par des lotions excitantes à base d'alcool (125 gr.), de *pilocarpine* (50 centigr. de chlorhydrate), d'*alcoolat de lavande* ou de *romarin* (25 gr.), poursuivies pendant 6 à 7 mois (Sabouraud). L'*alopécie syphilitique* (temporo-pariétale; en aires) réclame le même traitement local associé à celui de l'infection causale. L'*alopécie vulgaire séborrhéique* succède peu à peu au *pityriasis de l'enfance*, à un âge variable (18 à 25 ans au plus tard); elle aboutit plus ou moins vite à la *calvitie commune de l'homme* (exceptionnelle chez la femme, ou seulement partielle, limitée au front, au sommet de la tête). Quoique non guérissable, l'*alopécie séborrhéique* peut être retardée des années dans sa marche par un traitement rationnel institué à temps et consistant en: *savonnages* (le matin ou le soir), suivis soit d'onctions avec une pommade à base d'*huile de cade* (10 gr.) et de *soufre précipité* (1 gr. pour vaseline et lanoline aa 10 gr.), soit de frictions avec une *lotion excitante* (éther 200 gr., alcool 50 gr., teinture de jaborandi et coaltar saponiné aa 25 gr., ammoniaque liquide 5 gr., Sabouraud). Une séborrhée intense doit faire insister sur le soufre (soufre précipité 10 gr., pour alcool à 60° 20 gr. et eau de roses 70 gr., Sabouraud). Ces moyens permettent de réduire le pro-

cessus décalvant de moitié ou des 2/3. Des *pelades de l'adulte*, les unes bénignes, guérissent, grâce à quelques applications locales excitantes (*acide acétique* et *chloroforme* aa, ou *vésicatoire liquide*) prudes; d'autres, graves, résistent à tous les agents thérapeutiques. On devra toujours traiter la cause de la pelade, quand on la soupçonne (lésions dentaires pour L. Jacquet) et l'état général (*arsenic*).

Alphol. — *Salicylate de naphtol α*, mêmes propriétés que le *bétol* (v. c. m.).

Alsol. — *Acétotartrate d'aluminium* employé pour la préparation de gargarismes astringents et antiseptiques.

Formes pharmac., doses. — **Usage ext.** — Poudre (pour insufflations), solution 1 à 5 p. 100 dans un mélange de 1/3 de glycérine et 2/3 d'eau (pour gargarisme).

Altitude. — L'*altitude* doit sa valeur thérapeutique à quelques conditions hautement favorables: rareté des microbes, limpidité et sécheresse remarquable de l'atmosphère, intensité de la radiation solaire augmentant la chaleur des jours, même en hiver, basse pression barométrique (60 à 62 cm) qui, en obligeant à des inspirations plus fréquentes et plus profondes, active la ventilation pulmonaire et la circulation périphérique, d'où décongestion des organes profonds. Le séjour des hautes vallées excite en outre puissamment l'appétit et accroît rapidement le taux des hématies (*hyperglobulie*). On conçoit quels bénéfices la *cure d'air* (Voir *AÉROTHÉRAPIE*) peut tirer de ces divers facteurs chez les *tuberculeux*, les *anémiques*, et, en général, chez tous les sujets *débilisés* ou *neurasthéniques*, à condition qu'ils observent en même temps un repos méthodique. On choisira, selon les cas, une *station d'altitude moyenne* (500 à 700 m.) comme Durtol (520 m.), le Canigou (700 m.), de *grande altitude* comme Thorenc (1200 m.) ou d'*altitude extrême* telle que Leysin (1450 m.), Davos-Platz (1573 m.), Arosa (1856 m.), la Schatz-Alp (1865 m.), pour ne citer que les stations les plus connues. La cure d'altitude trouve ses principales indications dans: la *prétuberculose*, le *lymphatisme*, la *scrofule*, la *tuberculose initiale*, même avec hé-

moptysies (plutôt moins communes en montagne qu'en plaine). Les *contre-indications* habituelles sont : les *tubercules aiguës très fébriles*, la *phase cavitaire*, les *complications cardiaques* et la *tendance à l'asystolie*. La *cure d'hiver* est plus efficace (température basse tonique, air pur et calme, lumière solaire intense), cependant quelques arthritiques ou nerveux, tolérant mal le froid vif, feront plutôt la cure de juillet à septembre. En tous cas, les longs séjours sont indispensables; 3 mois sont un minimum; un ou plusieurs hivernages de 6 mois sont nécessaires pour obtenir des résultats sérieux et durables. Seule la période de la fonte des neiges (courte) est à éviter. L'*altitude moyenne* convient aux malades nerveux, éréthiques et excitables; la *grande altitude* aux lymphatiques apathiques. Le bénéfice absolu des *altitudes extrêmes* est encore discuté par beaucoup de médecins.

Alumnol. — *Naphтол-sulfonate d'aluminium*. — Astringent, antiseptique, employé en solution aqueuse à 5 ou 10 p. 1000; est peu irritant et très peu toxique.

Alun de potasse, d'ammoniaque. — *Caract. phys. et chim.* — *Sulfate double d'aluminium et de potassium ou d'ammonium*. Cristaux incolores, saveur sucrée puis astringente; peu soluble dans l'eau froide (10 p. 100), bien plus dans l'eau chaude (25 p. 100), dans la glycérine; insoluble dans l'alcool.

Incompatib. — Alcalis, carbonates alcalins; sels de plomb, de calcium, d'antimoine, solutions albumineuses, lait.

Effets physiol. — Agit localement en contractant les tissus et les capillaires; à cette vaso-constriction succède une vasodilatation paralytique et des phénomènes inflammatoires, si l'application est trop prolongée ou la dose excessive. L'*alun calciné* (chauffé à 200-250°) est légèrement caustique.

Prop. therap., indicat. — *Usage int.* : comme hémostatique contre les gastrorrhagies, les entérorrhagies. — *Usage ext.* : comme astringent dans la leucorrhée, la blennorrhagie (solut. de 10 à 20 p. 1000 en injections ou lavages), ou hémosta-

tique contre les hémorrhagies externes. L'*alun calciné* est très usité comme caustique léger.

Formules. — *Solutions astringentes* (pharyngite) antiseptiques, hémostatiques, de 1 à 10 p. 100; *pommades* au 1/20.

Potion :

Alun 4 à 6 gr.
Extrait de ratanhia 2 gr.
Elixir parégorique 20 —
Julep gommeux 130 —

par cuillerée à soupe d'heure en heure dans les hémorrhagies gastro-intestinales.

Synergiques. — *Usage ext.* — Sels de fer et de zinc, notamment les sulfates; astringents tanniques.

Alypine. — *Caract. phys. et chim.* — *Chlorhydrate du tétraméthyl-diamino-benzoylpentanol*. — Poudre cristalline, facilement soluble dans l'eau et stérilisable à l'autoclave sans décomposition sensible.

Prop. physiol. et therap. — Analgésique local proposé comme succédané de la *stovaine*, mais il est plus toxique et convulsivant. Sur l'œil, ne provoque ni mydriase, ni troubles de l'accommodation, ni changements de pression intra-oculaire.

Amadou. — Improprement appelé *Agaric du chêne ou des chirurgiens*, car il est préparé (par macération, battage et séchage) avec le *Polyporus fomentarius* et le *Polyporus igniarius*, bolets poussant sur les troncs des vieux arbres (chênes, hêtres, tilleuls).

Prop. therap. — Favorise l'hémostase, par application directe sur les petites plaies saignantes.

Amaigrissement. — Le plus souvent l'*amaigrissement* est subordonné à une cause pathologique telle que : *dyspepsie*, *diabète*, *tuberculose*, *cancer*, *artériosclérose*, *déchéance nerveuse*, *hystérie*, *épilepsie* ou *neurasthénie*, facteur plus ou moins difficile à dépister. Ailleurs la dénutrition tient au *surmenage*, à des *grossesses répétées*, à l'*allaitement prolongé*, à la *convalescence* d'une infection grave ou à des *peines morales*. Dans tous ces cas, c'est la cause que doit viser la thérapeutique. Mais chez un petit nombre de

sujets, la maigreur paraît liée à un véritable trouble trophique d'origine centrale, compatible avec le jeu en apparence normal des organes, et persiste en dépit d'une alimentation suffisante ou copieuse, par défaut d'équilibre entre l'assimilation et la désassimilation. On peut tenter de modifier ces états par une hygiène appropriée : *suralimentation*, sans surmenage digestif, comportant un régime où prédomineront les farineux (purées de légumes, bouillies de farines alimentaires diverses), les pâtes alimentaires, les graisses émulsionnées (lait, œufs, beurre), les crèmes, les fromages frais, le pain; *boissons abondantes* (bières brunes et extrait de malt, surtout); ingestion de 1 à 2 litres de lait dans l'intervalle des repas; *repos et aération continue*, frictions sèches, bains ou douches tièdes. La régularité des fonctions digestives sera étroitement surveillée. En fait de *médicaments*, ces malades tireront surtout bénéfice des agents d'épargne comme l'arsenic (*arrhénal* en potion ou injections de *cacodylate de soude*), des amers (*colombo*, *quassia*, *noix vomique*, *sulfate de strychnine*), des toniques et réparateurs du système nerveux (*glycérophosphates*, *lécithine*) et de l'*huile de foie de morue*, si elle est tolérée.

Amandes. — Semences de l'*Amygdalus communis* (Rosacées), variétés *dulcis* et *amara*, fournissant les *amandes douces* et les *amandes amères*, ces dernières renfermant seules l'*Amygdaline*, glucoside capable de se dédoubler en présence d'une diastase (*émulsine* ou *Synaptase*), contenue dans les amandes douces comme dans les amères, en glucose, hydrure de benzoyle et nitrile formique (acide cyanhydrique). Le contact du glucoside et de la diastase n'est possible qu'après broyage et malaxage des amandes amères qui dégagent seulement alors l'odeur d'*essence d'amandes amères*. Celle-ci, contenant toujours du nitrile formique, est violemment toxique.

Prop. therap. — Les *amandes amères* s'emploient sous forme d'émulsion ou de sirop connu sous le nom de *sirop d'orgeat*. Les amandes douces, contenant plus de la moitié de leur poids d'huile

fixe, servent à la préparation du *looch blanc*, du *looch huileux*, du *lait*, de la *poudre* et de la *pâte d'amandes*, ainsi que du *sirop d'orgeat*.

Looch blanc :

Amandes douces mondées	30 gr.
Amandes amères mondées	2 —
Sucre blanc	30 —
Gomme adragante pulvérisée	0 gr. 50
Eau distillée de fleurs d'oranger	10 gr.
Eau commune	120 —

Incompatib. — Acides minéraux, sulfate de fer; sels d'argent, de mercure, de plomb; iodures, soufre, chlore. Très altérable et difficile à conserver. Le looch blanc doit toujours être fraîchement préparé; il constitue alors un excipient fort agréable.

Amanites (Intoxication par les). — Genre de champignons de la famille des *Agaricinées*, comprenant les espèces les plus toxiques, notamment l'*Amanita phalloïdes* contenant une substance albuminoïde, la *Phalline*, douée d'un pouvoir hémolytique très intense, et l'*Amanita muscaria* (fausse Oronge) dont un alcaloïde, l'*Amanitine* ou *Mycétomuscine*, provoque une paralysie rapide des neurones centraux et périphériques. A leur summum, les accidents causés par ces deux espèces nocives constituent deux syndromes différenciés (*syndrome phallinien* et *syndrome muscarinien*).

I. **Syndrome phallinien.** — Il est caractérisé par : une *incubation prolongée* (10 à 30 heures et plus), un début tardif, insidieux; des troubles gastro-intestinaux tardifs sujets à de fréquentes rémissions mais suivis de vives douleurs épigastriques; des *accidents hépatiques* (tuméfaction notable du foie, ictère fréquent, hémorrhagies) et *rénaux* (urines rares, très colorées, quelquefois anurie), traduisant les effets hémolytiques de la phalline; des accidents de déficit nerveux, tels que dépression, *ataxo-dynamie*, *état typhoïde*, mais avec intégrité absolue de l'intelligence et de la mé-

moire. La guérison est exceptionnelle, la mort presque la règle, après 2 ou 3 jours en moyenne.

II. **Syndrome muscarinien.** — Il est caractérisé par l'ensemble suivant : *incubation courte* (rarement plus de 4 heures sans accidents); *début brusque* et *dramatique*; *troubles gastro-intestinaux* évoluant sans rémissions; *anurie*; *excitation cérébro-spinale* avec incoordination motrice, délire, troubles de l'intelligence et de la mémoire (*folie muscarinienne*). La guérison (après 1 ou 2 jours) est la règle.

De ces deux syndromes il faut rapprocher le **Syndrome résinoïdien** (Pouchet), succédant surtout à l'ingestion de champignons d'autres espèces (*Polyporés*, certains *Hymenomycètes*, etc.), et imputable à des *résinoïdes* tels que les *acides agaricinique* et *campogique*, substances irritantes, éméto-cathartiques, ne retentissant sur les centres nerveux que secondairement à une irritation gastro-intestinale plus ou moins vive, mais douées aussi d'un certain degré d'action hémolytique quoiqu'il en soit moindre que celle inhérente à la *phalline*.

L'*Amanita muscaria* (fausse Oronge), est habituellement ingérée après confusion avec l'*Amanita Caesarea* (Oronge vraie), espèce comestible très estimée.

Les accidents d'empoisonnement provoqués par les Amanites ne réclament, outre le lavage de l'estomac et de l'intestin (quand leur origine est reconnue à temps), d'autre traitement que celui des symptômes qui seront combattus par les moyens appropriés. (Voir G. POUCHET. *Leçons de pharmacodynamie et de matière médicale*, 5^e série, p. 519.)

Ambre. — Substance cireuse, de couleur cendrée, tachetée de jaune et de noir, très odorante, flottant en masses irrégulières, arrondies, sur les mers du Japon, l'océan Indien, l'Atlantique; excrétion morbide du cachalot, analogue aux calculs biliaires chez l'homme. Renferme l'*ambréine* (analogue à la *cholestérine*). L'*ambre gris* était employé jadis comme succédané du *musc*, à titre de stimulant, antispasmodique et aphrodisiaque. L'*ambre blanc de Cayenne* et l'*ambre blanc du*

Brésil sont deux variétés de *résine animée*. *Ambre jaune* est synonyme de *Succin*. L'*ambre liquide* est le baume copalme ou *Liquidambar*.

Amélie-les-Bains ou **Fort-les-Bains** (Pyrénées-Orientales). — A 31 km S.-O. de Perpignan. Altitude 276 m. Eaux thermales et hyperthermales (31°-63°), sulfurées-sodiques à sulfuration moyenne, très rapidement altérables au contact de l'air (eaux blanches, dégénérées); odeur et saveur franchement hépatiques, réaction alcaline. Utilisées sous forme d'inhalations, de bains et en boisson.

Indicat. — Rhumatisme chronique (sauf la forme névropathique), affections pulmonaires et laryngées, formes torpides de la tuberculose pulmonaire, affections scrofuleuses, affections chirurgicales (plaies osseuses, plaies anciennes et atoniques), dermatoses, syphilis, affections utérines et catarrhe des voies urinaires. Eaux modérément excitantes.

Amidon. — **Caract. phys. et chim.** — Substance tirée surtout de certaines graines de Légumineuses (pois, haricots, lentilles, fèves, etc.) et du caryopse des céréales (blé, orge, seigle, riz, etc.) ou de certains tubercules (féculé de pomme de terre), se présentant sous l'aspect d'une poudre blanche, douce au toucher, constituée par des grains arrondis, polyédriques, de dimensions très variables, dont l'examen microscopique permet de reconnaître l'espèce. L'amidon est insoluble dans l'eau froide, mais se gonfle dans l'eau chaude pour se prendre, en refroidissant, en une masse glutineuse (empois), masse renfermant une part de l'amidon modifié et dissous et bleuissant sous l'influence de l'eau iodée. Une température de 200°, l'hydratation ou l'influence des diastases transforment l'amidon en *dextrine*, son isomère, soluble dans l'eau froide; une hydratation plus marquée transforme la dextrine en *glucose*.

Prop. thérap., indicat. Formes pharmac. — **Usage int.** : lavement contre la diarrhée. — **Usage ext.** : émollient employé soit en nature, soit en bains ou sous forme de cataplasmes, de glycérolé, de

pâtes couvrantes dans les dermatoses enflammées.

Formules :

Lavement :

Amidon 15 à 30 gr.
Eau 1000 —

faire bouillir pour transformer en gelée.

Bain :

500 gr. à 2 kg d'amidon pour un bain.

Glycérolé :

Amidon 2 gr. 50
Glycérine 30 gr.

Pâte :

Amidon } aa 15 gr.
Oxyde de zinc }
Vaseline 30 —

Ammoniaque. — **Prop. phys. et chim.** — Alkali volatil, solution aqueuse de *gaz ammoniac* extrêmement soluble dans l'eau (1 vol. d'eau dissout plus de 1000 vol. de gaz). Liquide incolore d'odeur très piquante, de saveur caustique; très irritantes pour la pituitaire et les muqueuses respiratoires, ses vapeurs provoquent des étournelements, du larmolement, de la toux. L'ammoniaque est caustique, provoque la déliquescence de l'albumine solide et saponifie les graisses.

Effets physiol. et tox. — L'ammoniaque et ses sels sont, à faibles doses, d'énergiques stimulants diffusibles; à doses élevées, ils agissent comme des stupéfiants. Suivant des conditions déterminées, ils se montrent sédatifs, antispasmodiques directs, hyposthénisants, ou bien, au contraire, déterminent l'hyperexcitabilité du système nerveux, l'exaltation des réflexes, l'accélération respiratoire, l'hypertension artérielle, la tachycardie, ou même, des convulsions. Produit normal de désassimilation des albuminoïdes, l'ammoniaque existe en petite quantité dans l'organisme à l'état de sels et il est vraisemblable qu'une part de l'urée provient de la déshydratation du carbonate

d'ammonium; en effet, tout facteur tendant à réduire l'alcalinité du sang entraîne une augmentation de l'ammoniaque urinaire et une réduction de l'urée. Cette production continue d'ammoniaque préserve l'organisme de l'intoxication acide; il est vrai que son exagération expose à une toxémie grave, l'*ammoniémie* (cause d'hémolyse), conséquence possible de l'urémie.

Prop. thérap., indicat. — **Usage int.** stimulant diffusible (ivresse), antidote dans l'intoxication par les acides. — **Usage ext.** : révulsif, remplaçant le vésicatoire.

Formes pharmac., doses. — **Usage int.** On emploie surtout la *liqueur ammoniacale anisée* :

Ammoniaque pure à 22° B 5 gr.
Huile volatile d'anis 4 —
Alcool à 90° 24 —

X à L gouttes dans de l'eau sucrée ou une infusion aromatique chaude.

L'*acétate d'ammoniaque* (Voir ACÉTATES) est encore plus usité.

Usage ext. : l'ammoniaque forme la base de plusieurs topiques couramment usités.

Liniment ammoniacal (1 d'ammoniaque pour 9 d'huile).

Eau sédative, Baume de Fioravanti, etc.

Incompatib. — Acides et, en général, tous sels métalliques et organiques.

Associations. — Tous les stimulants diffusibles et les aromatiques.

Ammoniaque (Acétate d'). — Voir ACÉTATES.

Ammoniaque (Chlorhydrate d'). — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux cubiques, solubles dans 3 p. d'eau, 8 p. d'alcool, 5 p. de glycérine.

Prop. thérap., indicat. — Fluidifie les sécrétions laryngées et bronchiques, facilite l'expectoration. Employé dans les laryngites, bronchites, dans la grippe. Antifermentescible gastrique (A. Robin).

A l'extérieur, topique résolutif (entorses, contusions, phlébites).

Formes pharmac., doses. — **Usage int.** — 30 centigr. à 1 gr. en potion.

Usage ext. — Solution à 10 et 20 p. 100 en lotions et compresses.